

**21) L'infanticide (II, 260-264).**

C'est de nouveau Joseph Olivier qui indique que ce texte des *Derniers bretons* n'est autre que *Exempl ha Punition Eus a ur plac'h Yaouanq, pehini e deus ar grueldet da laza e févar C'hrouadur, condaonet da veza crouguet ha dêvet er guêr a Roazon*, imprimé chez Lédan à cinq reprises. Le premier tirage devait dater des années 1816-1825. Ce titre était toujours au catalogue de 1834 et 1836. Emile Souvestre n'en traduit que quelques couplets. Ce texte disparut des éditions postérieures<sup>334</sup>.

**22) L'héritière de Kéroulas (II, p. 265-272).**

Ce texte fut de ceux qui furent édités dans *La Revue des deux Mondes*, dès décembre 1834, avant de l'être dans *Les Derniers Bretons*. C'est Aymar de Blois qui avait collecté ce chant auprès « *de bonnes femmes du village de Troudousten près de Morlaix.* » Il en fit une traduction et une étude, datée de septembre 1823<sup>335</sup>.

En 1828, Armand DuChâtellier édita la traduction de « l'héritière de Kéroulas » dans le *Lycée Armoricaïn*. Il indiqua dans une note que cette « *ballade a été recueillie par M. Dumarhallac'h de Morlaix*<sup>336</sup>. »

Pour Francis Gourvil « *Souvestre reproduisit froidement la traduction parue dans le Lycée, sans en indiquer la source, et se contentant de remplacer certains mots par des équivalents*<sup>337</sup>. »

Je serais tenté de penser qu'il avait aussi la version d'Aymar de Blois sous les yeux, comme le prouve ce passage :

<i>Aymar de Blois :</i>	<i>Le Lycée Armoricaïn :</i>	<i>Emile Souvestre :</i>
8 <i>L'Heritiere disoit à Madame sa mere : depuis que La Marquis de Mesle est arrivé ici, Mon cœur ne cesse d'être déchiré.</i>	8. <i>L'héritière dit : ma mère, madame, je vous supplie Ne me donnez pas au marquis de Mesle ; Donnez-moi plutôt à Kerthomas,</i>	« <i>L'héritière dit à sa mère : - Ma mère ! madame, je vous en supplie, ne me donnez pas au marquis de Mesle ; donnez-moi plutôt à Pennaurün, ou bien au seigneur Salaün !</i>
9. <i>Ma Mere ! Madame, je vous en supplie, ne me donnez pas au Marquis de Mesle :</i>	<i>C'est celui qui est le plus aimable.</i>	« <i>Mais donnez-moi plutôt à Kerthomas ; c'est lui qui est le plus aimable ! Il vient souvent</i>

<sup>334</sup> Idem, n° 613A, p. 142-143.

<sup>335</sup> **D. Laurent**, « Aymar de Blois (1760-1852) et « L'héritière de Keroulas » », *Bretagne et pays celtiques. Langue, histoire, civilisation, Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot 1923-1987*, Skol/Pur, 1992, p. 415-443. Pour l'ensemble des sources citées, voir aussi **D. Laurent**, *Aux sources*, op. cit., n° CXLVI, p. 251.

<sup>336</sup> **A. Duchatellier**, « Ar venerez a Keroulas. = L'héritière de Keroulas », *Le Lycée Armoricaïn*, tome XI, 1828, p. 238-241.

<sup>337</sup> **F. Gourvil**, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le Barza-Breiz (1839-1845-1867)*, Thèse, Oberthur 1960, p. 459.

<p><i>Donnez-moi plutôt à Penanrun (e)</i>  <i>Ou bien au Seigneur Salaün (f)</i>  10  <i>Donnez moi plutôt à Kerthomas,</i>  <i>C'est celui qui est le plus aimable ;</i>  <i>Il vient souvent dans cette maison ;</i>  <i>Vous lui permettiez</i>  <i>de me faire la cour.</i></p>		<p><i>dans cette maison, et vous lui permettiez de me faire la cour !</i></p>
--	--	---

Signalons aussi que la strophe précédente à ce passage dans *Les Derniers Bretons* : « *Car la petite bécassine qui fait sa nichée sous la glace du marais a moins de fraîcheur autour d'elle que je n'ai d'amour au fond de mon cœur !* » est absente du texte d'Aymar de Blois comme de celui du *Lycée Armoricaïn*. Doit-on y voir la preuve qu'Emile Souvestre avait une autre source, à moins qu'il ne s'agisse d'un rajout personnel ?

Alexandre Lédan retranscrit aussi la version bretonne de ce texte dans son manuscrit IV. Il l'avait déjà à sa disposition en juillet 1834 comme le prouve la liste publiée dans *L'Ami du Cultivateur / Mignon al Labourer*. Elle n'est donc pas issue du livre du chevalier de Fréminville *les Antiquités du Finistère*, publié en 1835, comme le pensait Joseph Ollivier. Comme l'a montré Laurence Berthou-Bécam, la version Lédan est très proche de celle d'Aymar de Blois. L'imprimeur morlaisien pourrait l'avoir reçu directement de ce dernier qu'il connaissait bien<sup>338</sup>. Emile Souvestre garda ce texte dans les éditions postérieures à 1836. Il rajouta juste une note indiquant de voir « *le Barzaz Breiz pour les variantes de ce guerz*<sup>339</sup>. »

### 23) Le Cloarec de Laoudour (II, p. 275-283).

Dans le second manuscrit d'Alexandre Lédan, nous trouvons le texte *Cloarec al Laoudour*. Nous ignorons sa date exacte de transcription. Par contre, ce qui est sur c'est que l'imprimeur l'avait à sa disposition en juillet 1834, comme le montre sa mention dans la liste parue dans *L'Ami du Cultivateur / Mignon al Labourer*<sup>340</sup>.

La traduction que propose Emile Souvestre suit pas à pas la version bretonne de Lédan. Il a seulement fondu en une strophe les couplets 42 et 43. De plus l'avant dernière phrase « *Et il sera respecté (...)* » n'est pas issue du texte du manuscrit. Cette strophe supplémentaire et les variantes que l'on trouve entre les deux sont-elles à mettre sur le compte d'une hypothétique autre version ou bien sur des développements dus au traducteur :

<sup>338</sup> L. Berthou-Bécam, *Enquête (...)*, vol. 1, p. 164-172. Voir aussi pour la version Lédan, tome III, II.4.10.

<sup>339</sup> E. Souvestre, *Les Derniers Bretons*, Terre de Brume, 1997, tome 1, p. 226.

<sup>340</sup> D. Laurent, *Aux sources*, op. cit., XLI et XLV, p. 250. Pour la version Lédan voir tome III, II.2.76.